

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 74-476/SG/FIN autorisant la société Civile et Immobilière « Plein ciel » à acquérir Un terrain bâti, sis à Djibouti, avenue de l'Administrateur Bernard, Titre fonciers n°182 et 113

n° 74-476/SG/FIN

Ministère  
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication  
11 mars 1974

Numéro JO  
n° 6 du 25/03/1974

Date du numéro  
25 mars 1974

### TEXTE INTÉGRAL

La Société civile et immobilière « Plein Ciel » est autorisée à acquérir une parcelle de terrain bâti, sise à Djibouti, avenue de l'Administrateur Bernard et immatriculée au Livre foncier du territoire sous les n°\* 182 et 113 au nom de la Société Crédit Foncier et Immobilier.